

Le 3 décembre 2020

Le secrétaire départemental, le représentant FO au GDDE

à Monsieur le Directeur Académique
des services de l'Éducation nationale
DSDEN, Cité administrative - BP 23851
53030 – LAVAL cedex 9

SNUDI-FO 53

Union
Départementale des
syndicats **FORCE**
OUVRIERE de la
Mayenne

10 rue du Dr. Ferron
BP 1037
53010, Laval Cedex

☎ 02.43.53.42.26
☎ 06.52.32.30.45

✉ : contact@snudifo-53.fr

Objet : Suite au GDDE du 1^{er} décembre 2020

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Notre organisation départementale a participé à un Groupe Départemental des Directeurs d'École en visioconférence ce mardi 1^{er} décembre. Ces GDDE sont à l'initiative du Ministère : il s'agit de donner l'illusion d'un dialogue social en invitant des directeurs à réfléchir sur le changement de leur statut dans la droite ligne des propositions de la loi Rilhac votée en première lecture à l'Assemblée Nationale. Force Ouvrière demande l'abandon de ce projet de loi.

En effet, ce projet de Loi pose les jalons de la transformation des missions des directeurs d'écoles pour en faire des supérieurs hiérarchiques. Elle induit une augmentation des missions, des responsabilités des directeurs pour en faire des managers d'école, délégués de l'autorité académique avec la délégation de compétence. Cette proposition de loi ne répond en rien aux revendications des personnels. **Nous considérons ce projet comme dangereux pour les directeurs, dangereux pour l'ensemble des enseignants, dangereux pour l'École Publique.** Notons que ce projet de loi s'articule parfaitement avec la suppression annoncée du corps des IEN.

Ce groupe de travail n'a pour nous aucune légitimité. En y invitant, en parfaite opacité, sur le choix des IEN, des directrices et directeurs censés être les porte-voix de leurs collègues alors qu'ils ne peuvent exprimer que leur propre sentiment, et encore, dans des conditions qui interrogent sur leur liberté d'expression, le ministère fonde leur existence sur le déni de la représentativité des organisations syndicales. Laisser croire à une consultation des personnels dans ce cadre est un mensonge, un effet d'annonce, permettant surtout d'éviter d'avoir à répondre aux véritables revendications.

Cette mise à l'écart de la représentation des personnels est dans la continuité de la disparition des instances paritaires du fait de la loi Dussopt qui a déjà fait disparaître les CAPD et le suivi du mouvement et de la carrière, mais qui prévoit également la fusion des instances CTSD et CHSCT.

La réunion de ce 1^{er} décembre a confirmé toutes nos craintes. C'est désormais une certitude : nous n'avons pas besoin d'un « GDDE » pour savoir ce dont les directeurs d'école ont besoin :

– Augmentation significative des quotités de décharge pour toutes les écoles : les annonces de la création de 600 postes consacrés à l'augmentation des décharges représentent une goutte d'eau ! Il en faudrait 10 fois plus.

– Une réelle amélioration financière : 100 points d'indice pour tous les directeurs

– Versement de la prime à tous les directeurs y compris ceux en poste en 2019-2020

– Une aide administrative statutaire dans toutes les écoles

– Un allègement significatif et concret des tâches

– Augmentation immédiate de 183€ net par mois pour tous les personnels de l'Education Nationale, et rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans

Nous exigeons également que les cadres de l'Éducation Nationale prennent a priori fait et cause pour nos collègues directeurs lorsque ceux-ci sont mis en cause dans leur intégrité professionnelle, notamment et à chaque fois que la situation l'impose, en faisant valoir l'application de l'article 11 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983.

Le suicide de notre collègue Christine Renon, les nombreux appels à l'aide de nos collègues directrices et directeurs qui nous font quotidiennement part de leurs souffrances et les burn-out qui se multiplient, viennent rappeler, si besoin en était, l'impossible mission qui leur est confiée et leurs conditions de travail dégradées.

Nous n'acceptons pas que des Directeurs d'École choisis arbitrairement servent malgré eux de caution à une prétendue écoute des agents concernés par le Ministère qui pourra ensuite clamer haut et fort que des propositions ont été construites avec le personnel alors que le projet de loi Rilhac est déjà sur la table.

En conséquence, nous vous informons que nous ne participerons plus à ces GDDE, et que nous invitons les directrices et directeurs à ne plus participer à cette mascarade en préférant l'action syndicale libre pour faire remonter leurs exigences et leurs demandes.

Nous vous saurions gré de bien vouloir convoquer dans les plus brefs délais le CHSCT exceptionnel dédié à la direction d'école, que, conformément à l'article 69 du décret 82-453, l'ensemble des représentants des personnels au CHSCT départemental vous demandent depuis plus d'une année.

Nous vous prions de recevoir Monsieur le directeur académique, l'expression de nos meilleures salutations.

Stève Gaudin

Frédéric Gayssot



SNUDI-FO 53

Union
Départementale des
syndicats **FORCE**
OUVRIERE de la
Mayenne

10 rue du Dr. Ferron
BP 1037
53010, Laval Cedex

☎ 02.43.53.42.26
☎ 06.52.32.30.45

✉ : contact@snudifo-53.fr